

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
  - Nom du produit: **CORITRAIT COUPE Marron**
  - Code du produit: PF-31198
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange** Peinture/Vernis
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
  - Producteur/fournisseur:  
WOODCARE Pro  
3, Place Bellevue  
69004 LYON  
Tél.: +33 (0) 4 78 98 27 32
  - Service chargé des renseignements:  
coril-sds@orange.fr  
www.coril-pro.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
    - Pictogrammes de danger néant
    - Mention d'avertissement néant
    - Mentions de danger néant
  - Indications complémentaires:  
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
Contient un produit biocide (protection en pot) : BIT
- **2.3 Autres dangers**
  - Résultats des évaluations PBT et vPvB
    - PBT: Non applicable.
    - vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Mélanges**
  - Description:  
Ce document a été conçu dans le but exclusif de se conformer à l'obligation de communiquer des informations en aval dans la chaîne d'approvisionnement telle qu'énoncée à l'article 32 du règlement REACH car ce produit n'est pas classé et ne nécessite pas de fiche de données de sécurité.

· Composants dangereux:		
CAS: 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0,05%
EINECS: 220-120-9	Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
Reg.nr.: 01-2120761540-60	Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	

- SVHC  
Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ≥ 0.1% selon la liste publiée par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA)
- Indications complémentaires: Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
  - Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
  - Après inhalation:  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.
  - Après contact avec la peau:  
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2024

Numéro de version 240503

Révision: 22.05.2024

**Nom du produit: CORITRAIT COUPE Marron**

(suite de la page 1)

- Après contact avec les yeux:  
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin
- Après ingestion:  
En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - Moyens d'extinction recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau
  - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
  - Autres indications  
Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.  
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, les égouts, les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols de pistologie.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.
  - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
  - Stockage:
    - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
    - Indications concernant le stockage commun:  
Pas nécessaire.  
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.
    - Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger contre le gel.  
Stocker conformément à la législation en vigueur.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
      - Température de stockage recommandée: Stocker entre 5 et 35° C dans un endroit sec, bien ventilé
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR —  
(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2024

Numéro de version 240503

Révision: 22.05.2024

Nom du produit: **CORITRAIT COUPE Marron**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- DNEL

**2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Dermique	DNEL effets systémiques	0,966 mg/kg corporel/j (travailleurs ( long terme ))
Inhalatoire	DNEL effets systémiques	6,81 mg/m3 (travailleurs ( long terme ))

- PNEC

**2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

PNEC	0,00403 mg/l (eau douce)
	1,03 mg/l (station épuration)
PNEC	0,00499 mg/kg (sédiment eau douce)
	3 mg/kg (sol)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
  - Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Protection respiratoire: Veiller à une ventilation adéquate, si possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.
  - Protection des mains:



Gants de protection

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants caoutchouc en nitrile. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés.

Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière de mise en oeuvre, de stockage, d'entretien et de remplacement.

Le choix du matériau des gants est fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales
  - État physique: Liquide
  - Couleur: Brun
  - Odeur: Non perceptible
  - Seuil olfactif: Non déterminé.
  - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
  - Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C (7732-18-5 EAU)
  - Inflammabilité: Non applicable.
  - Limites inférieure et supérieure d'explosion
    - Inférieure: Non déterminé.
    - Supérieure: Non déterminé.
  - Point éclair: > 100 °C
- Non applicable

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2024

Numéro de version 240503

Révision: 22.05.2024

Nom du produit: **CORITRAIT COUPE Marron**

(suite de la page 3)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Température de décomposition: Non déterminé.</li> <li>· Plage pH Neutre</li> <li>· Coupe Afnor 4 à 20°C Produit gélifié</li> <li>· Viscosité cinématique : &gt; 20.5 mm<sup>2</sup>/s à 40°C <ul style="list-style-type: none"> <li>· Dynamique: Non déterminé.</li> </ul> </li> <li>· Solubilité <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'eau: Entièrement miscible</li> </ul> </li> <li>· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.</li> <li>· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (7732-18-5 EAU)</li> <li>· Densité et/ou densité relative <ul style="list-style-type: none"> <li>· Densité à 20 °C: 1,01 g/cm<sup>3</sup></li> <li>· Densité de vapeur: Non déterminé.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>9.2 Autres informations</b></li> <li>· Aspect:</li> <li>· Forme: liquide</li> <li>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</li> <li>· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.</li> </ul> </li> <li>· Changement d'état</li> <li>· Taux d'évaporation: Non déterminé.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Informations concernant les classes de danger physique</li> <li>· Substances et mélanges explosibles néant</li> <li>· Gaz inflammables néant</li> <li>· Aérosols néant</li> <li>· Gaz comburants néant</li> <li>· Gaz sous pression néant</li> <li>· Liquides inflammables néant</li> <li>· Matières solides inflammables néant</li> <li>· Substances et mélanges autoréactifs néant</li> <li>· Liquides pyrophoriques néant</li> <li>· Matières solides pyrophoriques néant</li> <li>· Matières et mélanges auto-échauffants néant</li> <li>· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant</li> <li>· Liquides comburants néant</li> <li>· Matières solides comburantes néant</li> <li>· Peroxydes organiques néant</li> <li>· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant</li> <li>· Explosibles désensibilisés néant</li> </ul>	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**  
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la rubrique 7).
  - Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote etc.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
  - Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Oral	DL50	450 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2024

Numéro de version 240503

Révision: 22.05.2024

Nom du produit: **CORITRAIT COUPE Marron**

(suite de la page 4)

Dermique	LD50	4.115 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50 / 4h ( vapeurs )	1 mg/l (rat)
	CL50 / 4h ( poussières/brouillard )	0,21 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Contient une substance sensibilisante - voir paragraphes 2 & 3  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:  
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

CL50 /96h	2,15 mg/l (Poisson - Oncorhynchus mykiss)
EC50 48h	2,94 mg/l (daphnie)
EC50 72h	0,067 mg/l (Algues - Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC chronique aquatique	0,0403 mg/l (Algues - Pseudokirchneriella subcapitata)
	1,2-1,9 mg/l (daphnie)

**12.2 Persistance et dégradabilité****2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Biodégradation à 28 jours &gt;80 %

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

BCF 6,62 (poisson)

**12.4 Mobilité dans le sol****2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

log Pow 0,7

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**

- Autres indications écologiques:

- Valeur DCO:

**2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

DCO 900 mg/g

- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2024

Numéro de version 240503

Révision: 22.05.2024

Nom du produit: **CORITRAIT COUPE Marron**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, ni dans les cours d'eau.

· Code déchet:

08 01 11\* : déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 01 14 : boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13

08 01 15\* : boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

08 01 16 : boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15

08 01 18 : déchets provenant du décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17

08 01 19\* : suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

08 01 20 : suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

08 01 21\* : déchets de décapants de peintures ou vernis

08 01 99 : déchets non spécifiés ailleurs

Ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultants de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA néant

**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR, IMDG, IATA néant

**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR, ADN, IMDG, IATA  
· Classe néant**· 14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA néant

**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Non

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· Directive 2012/18/UE 'prévention des accidents majeurs'

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RoHS - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II -

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2024

Numéro de version 240503

Révision: 22.05.2024

**Nom du produit: CORITRAIT COUPE Marron**

(suite de la page 6)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif aux précurseurs d'explosifs

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Tableau des Maladies Professionnelles : 65

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Le produit ne doit pas être utilisé pour des applications/usages autres que ceux mentionnées en section 1 sans le signaler au préalable à son fournisseur et obtenir des instructions de manipulation et/ou utilisation. Dans le cas où des conditions spécifiques d'utilisation seraient en dehors du cadre défini par le fournisseur, il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de la réglementation nationale et européenne. Elles fournissent un guide pour les aspects santé, sécurité et environnement, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Facteur M

Facteur M : facteur de multiplication appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë ou chronique de la catégorie 1.

· Complément d'information :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le mélange.

Contacter coril-sds@orange.fr pour obtenir des informations détaillées concernant les scénarios d'exposition des substances dangereuses présentes dans ce mélange

· Date de la version précédente: 16.05.2024

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente